

sabilité de décider la politique à suivre et de dresser une liste, en ordre de priorité, des routes à aménager. Ce comité comprend, outre le ministre des Mines, les ministres des Terres et Forêts, des Travaux publics et de la Voirie.

Le ministère de la Voirie surveille toutes les constructions de routes d'accès, dont certaines sont subventionnées et d'autres entièrement construites aux frais du ministère des Mines. Une somme annuelle d'un million de dollars a été allouée aux besoins de ce projet. Depuis l'année 1951, il a été posé cinquante-cinq routes (500 milles).

Manitoba.—La Division des mines du ministère des Mines et des Ressources naturelles fournit cinq services principaux d'aide à l'industrie minière: 1° tenue, au greffe des mines de Winnipeg et du Pas, de tous les registres indispensables à l'octroi et à la conservation des titres de tout terrain minier au Manitoba; 2° compilation, par les géologues de la Division, de données chronologiques relatives aux venues minérales d'un certain intérêt et développement de ces renseignements grâce à un programme ininterrompu de cartographie géologique; 3° application des règlements visant la sécurité dans les mines et, de concert avec l'industrie, introduction de nouvelles méthodes, comme celles qui ont trait à la ventilation des mines et à la formation des équipes de sauvetage dans les mines, propres à favoriser la santé et le bien-être des mineurs; 4° direction d'un laboratoire d'essai chimique aux fins d'aider tant le prospecteur que le professionnel à classer les roches et les minéraux et à évaluer les venues minérales; 5° construction de routes d'accès.

Saskatchewan.—L'aide accordée à l'industrie minière est administrée par la Division des mines (ministère des Ressources minérales) dont le siège est à Regina. La Division comprend trois services.

Le *Service de géologie* dirigé par un géologue en chef, maintient des géologues dans le voisinage ou au cœur des principales régions minières. Le Service dirige des écoles de prospection qui enseignent les éléments de la géologie, de la minéralogie, de la prospection et de l'exploration. Il administre le Programme d'aide aux prospecteurs qui vise à encourager la prospection en prêtant du matériel aux prospecteurs, en acquittant certains de leurs frais de déplacement et en leur fournissant des renseignements techniques. En été, des équipes de géologie, dirigées par le géologue en chef, étudient et cartographient les régions prometteuses et rédigent des rapports accessibles au public. En 1957 et 1958, il a été fait des levés magnétométriques et électromagnétiques couvrant environ 3,000 milles carrés de la région précambrienne.

Le *Service du génie* s'occupe avant tout de la sécurité des ouvriers miniers et inspecte périodiquement les mines et carrières. Un inspecteur permanent est posté à Uranium; outre ses travaux d'inspection, il donne des cours de secourisme et de sauvetage.

Le *Service des terres minières* est chargé de l'attribution de tous les minéraux de la Couronne, sauf le pétrole et le gaz naturel, et tient les registres relatifs aux baux, permis ou concessions. Des bureaux d'enregistrement, chargés d'indiquer au public les terres disponibles et de recevoir les demandes de terres, sont établis à Regina, Prince-Albert, La Ronge, Uranium et Flin-Flon.

Alberta.—Le gouvernement aide l'industrie minière de diverses façons. La Division des mines du ministère des Mines et Minéraux réglemente les houillères et les carrières et voit à l'application des normes de sécurité par l'inspection et l'octroi de certificats aux ouvriers. La Commission d'indemnisation des accidentés du travail établit aussi des normes de sécurité et s'occupe de former des équipes de secours aux mineurs. Les industries du pétrole et du gaz bénéficient des mêmes avantages grâce au Conseil de conservation du pétrole et du gaz. Les règlements édictés par celui-ci, cependant, visent aussi à empêcher le gaspillage des ressources de pétrole et de gaz, ainsi qu'à procurer à chaque propriétaire de droits de pétrole et de gaz la possibilité d'obtenir sa juste part de la production. Le Conseil publie aussi des rapports périodiques et un registre annuel qui aident énormément à l'exploitation du pétrole en Alberta. L'industrie minière est aussi servie par le Conseil de recherches de l'Alberta, qui a effectué le levé géologique de presque toute la province et qui a mis en œuvre des entreprises visant à utiliser et à exploiter les minéraux. Les études du Conseil ont porté sur les venues, l'emploi et l'analyse des charbons de